



# Projet d'établissement

## Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

**Type et Nom de l'établissement : EAJE L'AIGUE VIVE**

Nombre de places : La capacité d'accueil est de 40 places+ un service d'accueil familial (1 assistante maternelle)

Adresse : Chemin communal de lattes 34130 MUDAISON

☎ 04 / 67/ 55/ 81/ 82

E-mail : [creche.mudaison@paysdelor.fr](mailto:creche.mudaison@paysdelor.fr)

Nom du gestionnaire : Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Statut du gestionnaire : Etablissement public de coopération intercommunale

**Date :**

Signé électroniquement par :  
Christophe BEL  
Le 16 novembre 2022

**Cachet, signature**

Le Président,  
Par délégation  
Christophe BEL  
Directeur Général des Services



## Introduction libre

*Une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant.*

*Ces principes sont mis en place dans cette structure pour l'accueil des enfants et de leur famille.*

## 1. Présentation de l'établissement

### 1.1 Identité

Type et nom de l'établissement : Etablissement multi accueil (régulier + occasionnel) + Service d'accueil familial .....

Adresse : Chemin communal de Lattes 34130 MUDAISON

☎ 04 /67/55/81/82.....

E-mail : creche.mudaison@paysdelor.fr

Nom du gestionnaire : Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Statut du gestionnaire : Etablissement public de coopération intercommunale

Mode de fonctionnement :

Fonctionnement en mode Psu

Fonctionnement en mode Paje

### 1.2 Capacité et type d'accueil proposés

Nombre de places : 40 + un service d'accueil familiale (1 assistante maternelle).

Type d'accueil et particularités : Régulier, occasionnel, urgence.

### 1.3 Compétences professionnelles mobilisées

#### 1.3.1 L'équipe et les intervenants

#### ORGANIGRAMME

FONCTION	DIPLÔME	NOM -PRENOM	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Directeur/directeur adjoint	INFIRMIERE PUERICULTRICE - Responsable de structure	HERMET Sandrine	TITULAIRE en détachement	100%	35h
	E.J.E Adjointe	RAMPON Christelle	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
Personnels encadrants	E.J.E et EDUC SPE	ROUX Coralie	TITULAIRE / FPT	50%	14 h
	A.P	BELAICHE Fatima	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
	A.P	BOESIO Léa	TITULAIRE / FPT	100%	35h
	A.P	DOMERGUE Mélody	Non TITULAIRE	100%	35 h
	A.P	JEAN Jennifer	TITULAIRE / FPT	80%	28 h
	AGENT ANIMATION	TOURLY Delphine	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
		RISS Aurélia	Non titulaire	100%	35 h
		WAILLE Jennifer	TITULAIRE / FPT	100%	35h
		PERDREAU Elsa	TITULAIRE / FPT	80%	35 h
		PAYET Marie Audrey	Non titulaire	100%	35h
		RIVALIER Natacha	Non Titulaire	100%	35h
Autres personnels (entretien, cuisine)	AGENT DE SERVICE	GOSSE Laurence	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
		LAMOUREUX Audrey	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
Intervenants	MEDECIN DE CRECHE	Dr HOPITAL Frédérique	Non titulaire		
	PSYCHOLOGUE	Dr ZAFRANY Isabelle			

### 1.3.2 Le travail d'équipe

Réunion pédagogique à l'arrivée des nouveaux enfants, puis une réunion par mois avec la psychologue de la structure, une réunion avec le chef de service petite enfance et la coordinatrice par trimestre pour la directrice, une réunion par trimestre avec les éducatrices et la coordinatrice, 5 réunions d'équipe complète par an et 5 réunions par unité par an et enfin une réunion entre les éducatrices et la directrice de crèche une fois par semaine.

### 1.3.3 La formation

Formation continue via le CNFPT, formation en interne par le médecin de crèche sur les gestes d'urgence.

Précisions concernant les services d'accueil familial : La directrice de la crèche se rend au domicile de l'assistante maternelle régulièrement. Les visites pourront être programmées parfois à la demande de l'assistante maternelle ou imprévues.

Ces visites vont permettre d'accompagner l'assistante maternelle dans ces pratiques, de faire émerger des questionnements ou des observations, d'encourager et d'être dans le soutien et non dans la critique.

Au cours de ces visites seront abordés des sujets comme le développement psychomoteur, la diététique selon l'âge de l'enfant, l'éveil éducatif, les règles d'hygiène et de sécurité, ...

La directrice mettra à disposition de l'assistante maternelle le matériel de puériculture : literie, poussette, parc, transat, jeux ...

L'assistante maternelle devra signaler à la directrice de la crèche dans les plus brefs délais tout incident survenu à son domicile.

L'accueil au quotidien service accueil familial :

#### **Objectifs :**

Veillez à offrir un cadre agréable pour l'accueil de l'enfant. Entretenir des relations de confiance avec la famille. Prendre soin de l'enfant qui lui est confié en respectant son rythme de vie.

#### **Moyens :**

Le logement doit être bien tenu, adapté à l'enfant et il doit respecter les règles de sécurité domestique.

L'assistante maternelle se réfère aux consignes et remarques définies par la directrice de la crèche.

Le temps d'accueil est établi en fonction des besoins des familles. Un lien chaleureux se met en place entre l'assistante maternelle et la famille permettant une sécurité affective et physique de l'enfant.

La famille pourra laisser des affaires personnelles. Chaque enfant dormira dans un lit adapté à son âge, reconnaissable par de petits objets personnels (doudou, sucette, ...).

L'assistante maternelle tient compte des informations transmises par la famille le matin qui lui permettront d'organiser la journée de l'enfant. Elle les note sur un cahier de liaison. Le soir, elle fera un petit compte-rendu et signalera tout incident survenu pendant cette journée. Elle demandera aux parents de signer la feuille de présence. En cas de difficultés au cours de ces échanges, elle devra en faire part à la directrice qui envisagera des solutions.

Le soin

#### **Objectifs :**

Organiser des temps de change sur la journée. Etablir une relation de confiance et un climat de sécurité durant ces moments d'intimité. Respecter les rythmes physiologiques, le développement et la maturité physiologique et psychologique de l'enfant.

### **Moyens :**

Dans la salle de bain, l'assistante maternelle aura à disposition tout le nécessaire pour la toilette de l'enfant (les couches sont fournies par la crèche). Lors du change, elle échange avec l'enfant et le rassure.

Selon l'âge, elle peut proposer le pot avec l'accord de la famille et la participation de l'enfant. La progression de cette acquisition est accompagnée par l'assistante maternelle qui échange ces observations avec les parents pour s'adapter à l'enfant.

### **Le développement, l'éveil et le bien-être**

#### **Objectifs :**

L'assistante maternelle devra être capable de s'organiser sur la journée afin de créer un climat de confiance pour l'enfant.

Elle devra favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant par le jeu.

Elle aidera l'enfant à grandir, à se socialiser et à évoluer vers l'autonomie.

#### **Moyens :**

L'assistante maternelle devra établir des repères, des rituels et des règles permettant à l'enfant de se situer sur la journée et de le rassurer : par exemple, le repas sera pris à la même heure, le rythme de sommeil sera respecté et l'enfant sera couché toujours dans le même lit. Un rituel d'accueil pourra être mis en place.

L'assistante maternelle mettra en place des activités d'éveil en tenant compte de l'âge de l'enfant.

Pour un bébé, elle devra aménager un coin de la pièce à vivre avec un parc et adapter les jouets à cet âge : jouets de textures différentes, de couleurs vives...

Pour un plus grand, des jeux seront proposés favorisant la créativité, le langage, la motricité, ...

Elle pourra solliciter l'éducatrice de jeunes enfants de la crèche qui la guidera dans le choix des jouets et activités à mettre en place. Les jeux sont fournis par la crèche en accord avec l'assistante maternelle.

Il sera proposé à l'assistante maternelle un temps d'accueil au sein des unités de la crèche afin de familiariser les enfants accueillis au rythme de la crèche. L'enfant pourra par la même occasion échanger avec le personnel de la crèche qui pourra en cas d'absence de l'assistante maternelle l'accueillir dans des meilleures conditions.

Elle pourra se rendre sur la structure également afin de participer aux temps collectifs mis en place par le relais d'assistantes maternelles ou lors de la présence des intervenantes en musique ou en éveil corporel.

Ces moments offrent à l'enfant un nouvel espace qu'il partagera avec d'autres enfants du même âge. Ainsi, ces temps collectifs vont lui permettre d'intégrer certaines notions comme partager, attendre, respecter l'autre, recevoir, ...

Les promenades permettront à l'assistante maternelle de lui faire découvrir le monde qui nous entoure. Ce doit être un moment de découverte pour l'enfant.

### **Professionnalisation, formation**

#### **Objectifs :**

Accompagner l'assistante maternelle dans ces pratiques professionnelles.

#### **Moyens :**

L'assistante maternelle sera intégrée à toutes les actions de formation interne dispensées par le médecin référent de la crèche.

## **2. Le projet social**

### **2.1 Le contexte environnemental de l'établissement**

La structure de L'Aigue Vive se situe sur la commune de MUDAISON

➤ *La commune*

La structure est gérée par la Communauté d'Agglomération du Pays de L'Or qui regroupe 8 communes :

- Candillargues : 1633 habitants
- Lansargues : 3085 habitants
- La Grande Motte : 8755 habitants
- Mauguio – Carnon : 17219 habitants
- Mudaison : 2538 habitants
- Palavas les Flots : 6173 habitants
- Saint Aunés : 3212 habitants
- Valergues : 2043 habitants

Bien qu'implantée sur la commune de MUDAISON la structure peut accueillir tous les habitants de ces communes.

De par la particularité du territoire une zone plaine et une zone littorale séparées par l'étang de l'or la commune accueille majoritairement les habitants de la plaine.

Située à la périphérie de MONTPELLIER, ville en pleine expansion démographique, le territoire du Pays de l'or profite tout naturellement de cette attractivité ; ainsi sa population a augmenté de 10.8% entre 1999 et 2007.

Les nouveaux arrivants sur le territoire proviennent pour la plupart d'un milieu citadin.

43% sont des couples avec enfants ;

Beaucoup de jeunes venant étudier dans l'Hérault, décident de s'y installer une fois leur diplôme acquis.

De nouveaux lotissements ont été construits sur Mudaison et Candillargues.

La majeure partie du territoire se trouve au cœur d'une plaine viticole et maraîchère, secteur d'activité qui permet de proposer des offres d'emplois de type saisonnier. Le reste de l'activité provient de l'activité tertiaire.

### **2.2 L'intégration de l'établissement dans son environnement social**

#### **2.2.1 La mixité sociale**

Une demande d'accueil en progression due à l'attractivité du territoire. Les familles exercent leur profession dans des entreprises situées sur la ville de Montpellier où sont concentrés les commerces et les entreprises.

L'analyse de l'activité professionnelle des nouveaux arrivants fait ressortir 3 sortes de besoins :

La demande d'accueil à temps complet quand les deux parents sont actifs.

La demande d'accueil à temps non complet pour des parents souhaitant retourner rapidement à la vie active.

L'intégration des familles en rupture de vie professionnelle ou en parcours d'insertion ou encore des mères isolées est proposée en adaptant les modalités d'accueil aux situations.

Nous nous efforçons de répondre au maximum à la demande en proposant en plus différents accueils spécifiques :

- Des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique :

La communauté d'Agglomération du Pays de l'Or adhère à la charte de l'accueil des enfants présentant un handicap (2009),

Un projet d'accueil personnalisé (PAP) et/ou protocole d'accueil individualisé (PAI) sont élaborés dès l'entrée de l'enfant avec la participation du médecin de crèche, des équipes de professionnelles et des parents en collaboration avec la coordonnatrice petite enfance et la PMI.

L'objectif de ce protocole est d'établir le plus précisément possible les besoins spécifiques de l'enfant et ainsi proposé un accueil adapté à l'enfant, sa famille et aux professionnelles.

Des rencontres interprofessionnelles et parentales sont prévues tout au long de l'accueil de l'enfant.

- Des enfants issus de familles en difficultés sociales :

La coordinatrice Enfance et les puéricultrices de l'agence départementale de la solidarité du Pays de l'Or ont des échanges réguliers où sont évoqués ces situations. Nous pouvons appliquer le principe de place réservés pour ces demandes d'accueil spécifiques.

- De parents engagés dans un parcours d'insertion sociale :

L'agglomération travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs sociaux du territoire. La commission d'admission propose des contrats d'accueil de trois jours tant que le parent (père ou mère) est en recherche active d'emploi, mais propose des jours supplémentaires en fonction des besoins des parents pour les entretiens ou les rendez-vous.

## **2.2.2 L'accompagnement à la parentalité**

Echanges quotidiens arrivée/départ

Réunions d'informations /échanges à thème et/ou sur la vie de la structure

Participation à l'organisation de manifestations festives

Affichage du programme d'activités et/ou des menus

Participation aux fêtes/ journées portes ouvertes/ anniversaires enfants....

Présentation/ Diffusion du projet éducatif

Mise à disposition de brochures d'information

Action spécifique d'accompagnement à la parentalité : solliciter les parents, dans la mesure de leurs disponibilités, à assister à un temps des paroles parents/professionnelles, rencontres individuelles avec les parents pour faire le point de l'adaptation de leur enfant à la crèche ...

## **2.2.3 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap**

La communauté d'Agglomération du Pays de l'Or adhère à la charte de l'accueil des enfants présentant un handicap (2009),

Un projet d'accueil personnalisé (PAP) et/ou protocole d'accueil individualisé (PAI) sont élaborés dès l'entrée de l'enfant avec la participation du médecin de crèche et de PMI, du gestionnaire, des équipes de professionnelles et des parents.

L'objectif de ce protocole est d'établir le plus précisément possible les besoins spécifiques de l'enfant et ainsi proposé un accueil adapté à l'enfant, sa famille et aux professionnelles.

Des rencontres interprofessionnelles et parentales sont prévues tout au long de l'accueil de l'enfant

## **2.3 Les modalités de relations partenariales**

- Cette crèche est cofinancée par la CAF de l'Hérault.

- La PMI travaille en collaboration avec l'agglomération du Pays de l'Or.

Ainsi lors des commissions d'admission des places sont attribuées aux vues des situations particulières des familles. La coordonnatrice petite enfance et les puéricultrices de l'Agence départementale de la solidarité du Pays de l'Or ont des échanges réguliers où sont évoquées ces situations.

- Accueil d'urgence :

Le multi-accueil se prête par sa souplesse à l'accueil d'un enfant en urgence sur une place libérée par l'absence prévue ou non, d'un autre enfant.

- Accueil d'enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale :

L'agglomération du Pays de l'Or propose des contrats d'accueil de 3 jours tant que le parent (père ou mère) est en recherche active d'emploi, ou plus pour des besoins de rendez-vous professionnels.

## **3. Le projet éducatif**

### **3.1 La place des parents**

Accompagner l'enfant et les parents avec lesquels il est important d'instaurer des relations d'écoute et d'échanges, les mettant en confiance.

Pour privilégier la qualité de l'accueil, il sera personnalisé, individualisé et adapté à chaque famille.

### **3.2 L'organisation de l'accueil**

#### **3.2.1 Le premier accueil, l'adaptation**

Lors de la semaine d'adaptation, une personne « référent » accompagne l'enfant et les parents dans cette étape de séparation, en leur permettant d'exprimer leur ressenti afin de vivre au mieux cette séparation.

La semaine est organisée en fonction de la disponibilité des parents et de la référente. Des rendez-vous sont prévus à différents moments de la journée permettant à l'enfant de faire connaissance.

La personne référente présente les règles de vie de la crèche notamment l'importance du respect des horaires d'arrivée et de départ qui influent sur la mise en place des activités par l'équipe. Elle propose une visite des locaux.

Une fiche « habitude de vie » est remplie lors de l'entretien. L'équipe doit en prendre connaissance afin de lui permettre de connaître les besoins et rythme de vie de l'enfant.

Un trousseau marqué au nom de l'enfant est demandé à la famille. Il est adapté à l'âge de l'enfant.

Les couches seront fournies par la crèche ainsi que le produit d'hygiène.

#### **3.2.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace**

##### L'accueil quotidien

La salle d'accueil dans les unités est l'espace des familles. Un casier et portemanteau nominatif (avec photo ou pictogramme) sont réservés aux affaires personnelles de l'enfant. L'accueil quotidien est effectué dans chaque unité de 7H30 à 9H et le soir de 16H30 à 18H30.

Les échanges d'informations lors de cet accueil sont notés sur une feuille de transmissions indispensable pour le suivi de l'enfant tout au long de la journée.

##### L'accueil multi âge

L'équipe éducative propose un accueil en groupe d'âge mélangé de 2 mois½ à 3 ans ce qui favorise les interactions entre les petits et les plus grands (modèles de stimulation, développement de l'empathie et de bienveillance...)



## **Le développement :**

**Objectifs :** Veiller au bon développement psychomoteur et sensoriel de chaque enfant.

Prévenir et dépister d'éventuels signes d'altération de l'état de santé avec l'accompagnement du médecin référent de la crèche et/ou le référent handicap.

Favoriser la socialisation, l'acquisition du langage et l'autonomie.

### **Moyens :**

a) Le travail de l'équipe passe par des temps d'observation de l'enfant afin de prévenir ou de dépister d'éventuels signes d'altération de son état de santé.

L'équipe informe et accompagne les familles lors de difficultés de développement (retard ou handicap). Elle peut leur proposer de rencontrer le médecin référent, le référent handicap, la psychologue.

Une visite médicale hebdomadaire est effectuée par le médecin référent de la crèche.

b) L'équipe propose des activités d'éveil adaptées au rythme et à l'âge de l'enfant, lui permettant de s'exprimer, de partager et d'échanger avec les autres (adulte ou enfant).

Elle considère l'enfant comme une personne à part entière et le responsabilise à son niveau selon les stades de développement (se déshabiller, aller aux toilettes, boire au verre, tenir une cuillère.).

Elle l'encourage à faire seul pour l'amener à plus d'autonomie et lui permettre d'évoluer dans le respect de la vie en collectivité.

L'organisation de l'espace permet à l'enfant d'expérimenter librement pour se cacher, se reposer (tapis, fauteuil) ou s'extérioriser (structure motrice).

## **3.3 La vie quotidienne**

### **3.3.1 L'éveil et le jeu**

**Objectifs :** Mettre en place un espace sécurisant permettant à l'enfant de faire partie intégrante du lieu et de se sentir en confiance auprès d'adultes.

Créer des repères spatiaux, temporels et humains en organisant les espaces de vie.

Développer la créativité, la curiosité et permettre à l'enfant de découvrir et d'expérimenter.

### **Moyens :**

a) Créer des repères

- L'aménagement de la crèche est structuré de façon à ce que les enfants se repèrent en toute sérénité (ex : salle de motricité, réfectoire, dortoir, salle de vie, salle de lecture, salle de peinture, espace snoezelen...). Dans chaque pièce, l'équipe a réfléchi à des espaces de jeux bien définis (coin dinette, point de rassemblement, espace de jeux libres, parc pour les bébés.).

- Les moments forts de la journée servent également de repères (accueil, repas, sieste, activités ludiques.).

- Les professionnelles sont des « référents physiques et affectifs », elles doivent être disponibles, à l'écoute, elles doivent rassurer, sécuriser et permettre à l'enfant de grandir en confiance.

b) Développer la créativité

Respecter la découverte par le jeu, permettre le « libre choix » du jouet, laisser libre court à l'expression sont les principes que l'équipe s'est fixée.

### **Les activités libres et spontanées**

Les temps libres sont des moments importants et nécessaires où l'enfant joue librement. Des jouets sont mis à disposition, des coins de jeux sont aménagés pour susciter des expériences (cuisine, poupée, voitures,) et favoriser le jeu d'imitation.

### **Les ateliers d'éveil**

Les activités d'éveil sont organisées et proposées aux enfants en petit groupe.

Elles permettent de développer :

-Des capacités motrices : On retrouve des activités de coordination grâce à l'aménagement de parcours moteur, à l'utilisation de structure motrice, vélos, cheval à bascule, ...

On retrouve également des activités de motricité fine qui permettent d'acquérir des gestes précis par la manipulation de jeux, d'emboîtement...

L'apprentissage de la coordination des mouvements est important car il amène l'enfant à se concentrer et à mémoriser la gestuelle.

- Des capacités sensorielles

Les ateliers vont mettre en avant le toucher à travers la manipulation de l'eau, du sable, de la semoule ou de la peinture. La découverte et la dégustation d'aliments vont permettre de développer le goût et l'odorat. D'autres ateliers comme l'écoute de musique, chants ou lecture d'histoires vont être des moyens de communication, d'expression et source de plaisir permettant le rapprochement vers les autres.

Les ateliers participent également à la socialisation de l'enfant : jouer ensemble, partager les jouets, attendre son tour.

L'équipe tient compte de l'âge de l'enfant dans ses propositions de jeux afin de ne pas le mettre en échec.

### **Favoriser le bien-être**

L'équipe est soucieuse d'offrir aux enfants un milieu épanouissant, chaleureux et sécurisant.

### **3.3.2 L'alimentation**

Les repas et les goûters sont élaborés par une diététicienne, ils sont adaptés à l'âge des enfants, nous favorisons l'apprentissage du goût.

Les horaires de repas débutent à 11H pour les plus petits et à 11H30 pour les plus grands. Nous proposons aux plus grands un repas sous forme de plateau repas sur lequel ils retrouvent l'intégralité du menu. Cela leur permet de pouvoir choisir l'ordre dans lequel ils souhaitent manger et ainsi de développer leur initiative et leur sens de l'association des goûts. En ce qui concerne les goûters, ils débutent à 15H pour les plus petits et 15H30 pour les autres.

L'introduction de nouveaux aliments est faite par les parents qui doivent ensuite en informer le personnel.

### **3.3.3 Le sommeil**

L'espace de repos est personnalisé (doudou, sucette, couverture, turbulette,), mise en place de rituels (histoires racontées, temps de relaxation,), temps de repos respectés.

Les bébés sont couchés selon leur propre rythme dans un lit haut. Une surveillance est faite par le personnel toutes les dix minutes et est notée sur une feuille de surveillance devant la porte du dortoir.

La sieste des plus grands débute vers 12H30. Le personnel reste dans le dortoir pour endormir les enfants et veiller à leur sécurité. Le lever est échelonné selon les réveils spontanés des enfants.

### 3.3.4 L'hygiène et les soins corporels

**Objectifs** : Assurer le bien-être de l'enfant dans ses fonctions vitales (alimentation, sommeil, hygiène...) et respecter ses rythmes physiologiques tout au long de la journée.

**Moyens** : a) Les soins faits en fonction des besoins de l'enfant sont notés sur une feuille de surveillance et transmis aux parents à l'accueil du soir.

b) Les fonctions vitales sont évaluées quotidiennement en tenant compte des critères d'âge et de développement :

- Propreté : L'enfant est changé plusieurs fois par jour selon les besoins. Le pot ou les toilettes peuvent être proposés en accord avec la famille. L'équipe aide l'enfant à progresser dans cette acquisition. La salle de change est à disposition des parents pour éventuellement changer leur enfant. Chaque enfant a un trousseau d'affaires personnelles rangé dans un casier nominatif.

- Santé/bien-être : Appréciation de l'état de santé (douleur, fatigue, angoisse,) et suivi du développement de l'enfant par des observations régulières notées sur la feuille de transmissions et /ou la fiche de suivi nominative. L'équipe (diplômée) assure le suivi des traitements sur ordonnance, l'application des PAI et protocoles médicaux visés par le médecin référent de la crèche.

**Conclusion (facultative)**

# **Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant**

## *Dix grands principes pour grandir en toute confiance*

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
  
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
  
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
  
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
  
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
  
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
  
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
  
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
  
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
  
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.